

ANNEXE DELIBERATION DU 6 MARS 2019

Compte rendu des indemnités compensatrices consécutives à des sinistres
en application de la délégation octroyée au président par la délibération du 28 avril 2015
Période du 11 septembre 2018 au 17 janvier 2019

Envoyé en préfecture le 26/03/2019
Reçu en préfecture le 26/03/2019
Affiché le 28 MARS 2019
ID : 082-228200010-20190306-CD20190306_6-DE

Organismes Payeurs	Date de Sinistre	Objet	Imputation	Montant	Observations
SMACL Chèque n° 7869740	19/07/18	Dégât des eaux à la Médiathèque départementale	77885-0202	3 179,95 €	Solde
SMACL Chèque n° 5061210	22 au 26-12-17	Effraction au gymnase de Caussade	77885-221	1 167,94 €	Solde
SMACL Chèque n° 6049836	08/11/17	Glissement de terrain	77885-621	83 517,11 €	Solde

TOTAL (tous budgets confondus) **87 865,00 €**
Budgets annexes 0,00 €
TOTAL SERVICE 30008 87 865,00 €

Le Président
du Conseil départemental

Christian ASTRUC